

Renseignements :

ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée

CS 70008

67085

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

Durée

4:00 heures

Spécialisation

Déontologie

Niveaux :

1. initiation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

09/02/2018

Horaires

16H00 à 20h00

Lieu de la formation :

E.R.A.G.E.

4 rue Brûlée 67000 STRASBOURG



Intervenant(s)

Madame le Bâtonnier Christine RUETSCH, Ancien Bâtonnier, Avocat au Barreau de Strasbourg

Me Jean PAILLOT, Avocat au Barreau de Strasbourg

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Déterminer et Communiquer sur les honoraires auprès de ses clients.
Appréhender l'aide juridictionnelle.

Programme :

La convention d'honoraires

Son rôle

Son contenu

La provision d'honoraires

Les bonnes pratiques en matière de convention d'honoraires et de résultat ou au temps passé

Que faut-il facturer ?

L'aide juridictionnelle : mode d'emploi

A retourner à :

ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée

CS 70008

67085 67085

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

Date

09/02/2018

Horaires

16h00-20h00

Durée

4:00 heures

Lieu de la formation

E.R.A.G.E

4 rue Brûlée

67000 STRASBOURG

Niveau

1. Initiation

Spécialisation

Déontologie

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

50 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

| | |
|---|--|
| Avocat et autre public : | 140€ |
| 🔗 Formations en déontologie (Voir rubrique spécialisation) Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE : | Gratuit (limité à 12 heures de formation par an) |